

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 5 DÉCEMBRE 2022, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Est absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

La secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lyne Bertrand agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h32.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal séance du 7-11-2022
4. Administration
 - 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et approbation des dépenses mensuelles du conseil
 - 4.2 Association pulmonaire-radon
 - 4.3 Honoraires Raymond Chabot Grant Thornton 2000\$
 - 4.4 Obligations liés à la mise hors service d'immobilisations
 - 4.5 Fondation Canadienne du cancer
 - 4.6 Avis de motion et dépôt du règlement de taxation #2022-12-07
 - 4.7 Avis de motion et dépôt du règlement des élus #2023-01-01
 - 4.8 Avis de motion et dépôt du règlement de revitalisation #2023-01-02
 - 4.9 Partenariat quinquennal 2023-2027 Fondation Santé Bécancour
5. Travaux publics - voirie
 - 5.1 Pancartes et signalisation
 - 5.2 Résolution PAVL-Amélioration
- 6 Sécurité publique – incendie
- 7 Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officielles des réseaux d'aqueduc mois de novembre
 - 7.2 Inscription de l'inspecteur en bâtiment en formation
 - 7.3 Acceptation des prévisions budgétaires 2023 de la RIGIDBNY
 - 7.4 Nomination du représentant de la RIGIDBNY pour 2023
8. Assainissement des eaux usées et eau potable
9. Culture et loisirs
10. Affaires nouvelles
11. Rapport du maire
12. Rapport des Comités du conseil
 - 12.1 Bibliothèque
 - 12.2 Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 12.3 Régie de la gestion des déchets
 - 12.4 Aréna Régional Les-Becquets

- 12.5 Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le montant de 2000\$ pour 2,299.50\$ et d'ajouter le mot PRABAM au point 4.3 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les mots « règlement de taxation #2022-12-07 » par « Règlement #2022-12-07 ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2023 » au point 4.6 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les mots « règlement des élus #2023-01-01 » par « Règlement #2023-01-01 règlement rémunération des élus municipaux » au point 4.7 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les mots « règlement de revitalisation #2023-01-02 » par « Règlement #2023-01-02 règlement sur le renouvellement du programme de revitalisation » au point 4.8 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter le point 4.10 Ajustement employés #13-berlyn et #13-trojos ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter le point 4.11 Ajustement employés #13-cosger ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les mots « Résolution PAVL-Amélioration » par « Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet projets particuliers d'amélioration (15,730\$) » au point 5.2 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les mots « inspecteur en bâtiment en formation » par « inspectrice en bâtiment à la formation Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles - FQM » au point 7.2 ;

2782-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7-11-2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal avec l'ordre du jour conformément au délai prescrit par la loi ;

2783-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2022.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PAR DÉLÉGATION ET AUTORISATION DES DÉPENSES MENSUELLES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

2784-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de novembre 2022 et que le préambule en fasse partie intégrante.

Ci-joint la liste détaillée des déboursés des chèques émis comprenant les dépenses incompressibles à partir du dernier conseil et le total des chèques à déboursier pour le mois de novembre ainsi que le total des dépôts directs de paies émises.

Journal des déboursés (dépenses incompressibles)	
No : 202200323 à 202200389	230,648.09 \$
Chèques à déboursier :	
No : 202200390 à 202200408	44,214.56 \$
Total des paies émises :	<u>9,943.01 \$</u>
Pour un total de :	284,805.66 \$

ADOPTÉE

4.2 ASSOCIATION PULMONAIRE – RADON

2785-12-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon.

ADOPTÉE

4.3 HONORAIRES RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON 2299.50\$ - PRABAM

2786-12-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'approuver le paiement de la facture 2627588 au montant de 2,299.50 \$ concernant les travaux relatifs au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

4.4 OBLIGATIONS LIÉS À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du chapitre SP3280 – Obligation liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a déposé sur son site web un aide-mémoire pour guider les organismes municipaux dans leurs travaux préparatoires pour l'implantation des nouvelles normes du chapitre SP 3280 – Obligation liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit entreprendre une démarche d'identification et d'évaluation de ses OMHS ;

CONSIDÉRANT que le MAMH n'accompagne pas les organismes municipaux dans la réalisation de cette démarche ;

2787-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de s'adresser à notre auditeur indépendant pour toute question relative à l'interprétation des nouvelles normes et à leur application en regard de notre propre situation.

ADOPTÉE

4.5 FONDATION CANADIENNE DU CANCER

Réception le 1^{er} novembre 2022 d'une demande de soutien financier à la campagne corporative 2022 de la Fondation québécoise du cancer.

4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #2022-12-07 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES, LES TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

2788-12-22

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2023. La secrétaire-trésorière adjointe présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #2023-01-01 RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

2789-12-22

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant la rémunération des élus municipaux. La secrétaire-trésorière adjointe présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

4.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #2023-01-02 RÈGLEMENT SUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE REVITALISATION

2790-12-22

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant le renouvellement du programme de revitalisation. La secrétaire-trésorière adjointe présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

4.9 PARTENARIAT QUINQUENNAL 2023-2027 FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR

Sujet reporté à une séance ultérieure.

4.10 AJUSTEMENT EMPLOYÉS #13-BERLYN ET #13-TROJOS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer la banque d'heures de l'employé #13-berlyn ainsi que celle de l'employé #13-trojios ;

2791-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE l'employé #13-berlyn soit rémunéré 80 heures par période de paie de la 22^e période à la 26^e période soit du 16 octobre 2022 au 24 décembre 2022 inclusivement et de la 1^{ère} période à la 5^e période soit du 25 décembre 2022 au 04 mars 2023 inclusivement ;
- QUE l'employé #13-trojios soit rémunéré 96 heures par période de paie de la 23^e période à la 26^e période soit du 30 octobre 2022 au 24 décembre 2022 inclusivement et 72 heures par période de paie de la 1^{ère} période à la 3^e période soit du 25 décembre 2022 au 04 février 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

4.11 AJUSTEMENT EMPLOYÉS (13-COSGER)

CONSIDÉRANT que l'employé #13-cosger a été embauchée en vertu d'un contrat à durée déterminée, lequel prend fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoyait le salaire de l'employé pour toute la durée de celui-ci sans qu'il ne soit question d'aucun ajustement en cours de contrat ;

CONSIDÉRANT que sans l'autorisation et à l'insu du conseil, le salaire de l'employé a été augmenté à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2792-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE l'employé #13-cosger prenne à compter d'aujourd'hui tous les congés et vacances auxquels il a droit pour l'année en cours et dont il n'a pas bénéficié à ce jour ;

- QUE la secrétaire-trésorière adjointe procède au calcul du trop-perçu pour l'année 2022 et que cette somme soit déduite des montants dus à l'employé en raison de la fin de son contrat d'emploi.

ADOPTÉE

5. TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE

5.1 PANCARTES DE SIGNALISATION

2793-12-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'approuver l'achat et le paiement de pancartes de signalisation auprès de Spectralite/Signoplus pour un montant de 1,666.91 \$.

ADOPTÉE

5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (15,730 \$)

Dossier : no 00032259-1 - 38060 (17) – 20220512-015

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Circonscription électorale de Nicolet-Bécancour

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE, les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2794-12-22

POUR CES MOTIFS, sur la **PROPOSITION** de monsieur Sébastien Lemay, il est unanimement **RÉSOLU** et **ADOPTÉ** par les conseillers présents que le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 15,730 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Aucun item.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSES OFFICIELLES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC MOIS DE NOVEMBRE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose les certificats d'analyses officielles des réseaux d'aqueduc pour le mois de novembre ;

7.2 INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT À LA FORMATION - SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES - FQM

2795-12-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 350.50 \$.

ADOPTÉE

7.3 ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RIGIDBNY

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) a envoyé ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

2796-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 de la RIGIDBNY tel que proposé.

Ces prévisions établissent la quote-part à 0.75 \$ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 210.00 \$/unité d'occupation divisé comme suit :

- Collecte sélective (67.50\$)
- Collecte traitement et enfouissement des ordures (142.50\$)

ADOPTÉE

7.4 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA RIGIDBNY POUR 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) ;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY demande à ce que la municipalité nomme un représentant et son substitut pour participer à ses réunions ;

2797-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- DE nommer monsieur Pierre Carignan en tant que représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à la RIGIDBNY ;
- DE nommer monsieur Simon Brunelle substitut de monsieur Pierre Carignan en cas d'impossibilité pour lui d'assister à une rencontre de la RIGIDBNY.

ADOPTÉE

8. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun item.

9. CULTURE ET LOISIRS

Aucun item.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item.

11. RAPPORT DU MAIRE

Le maire monsieur Simon Brunelle parle en outre du succès de la guignolée qui a eu lieu samedi le 3 décembre 2022 ayant pour but d'amasser des denrées non périssables pour les familles de notre municipalité dans le besoin.

12. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

12.1 BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller monsieur Michel Deshaies informe que lors de la rencontre d'automne la municipalité a gagné un prix de présence soit un robot éducatif programmable et qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion.

12.2 COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne informe qu'il y aura une rencontre informelle le 15 décembre prochain.

12.3 RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le conseiller monsieur Pierre Carignan informe qu'il y a eu 2 rencontres en novembre et que trois options sont à l'étude concernant la gestion des matières organiques.

12.4 ARÉNA RÉGIONAL LES-BECQUETS

Le conseiller monsieur Sébastien Lemay mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre.

12.5 LES LOISIRS DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne informe de la tenue de trois activités de Noël en décembre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2798-12-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 22h32.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 142.3 C-27.1 du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle

Maire

Lyne Bertrand

Secrétaire-trésorière adjointe

